

## Commentaire sur le « Livre Vert

La Pêche est un petit secteur condamné à naviguer dans un Environnement très vaste.  
C'est dire la complexité de toute approche globale dans ce domaine.  
C'est toutefois le Défi lancé par le Livre Vert.  
Défi méritoire, à une époque charnière, aussi bien de la PCP que de l'Economie Européenne en général.

Dans le même temps, et à l'initiative du Commissaire, est présentée une Politique Maritime Intégrée qui ouvre incontestablement pour la Pêche Européenne de nouvelles perspectives. Ainsi, loin d'être marginalisés et stigmatisés comme jusqu'alors, les Pêcheurs apparaissent comme la principale population maritime de nos Pays ; porteuse à la fois de traditions et d'espoirs.

Cette Politique Intégrée peut-elle apporter à la PCP le nouveau souffle, les nouvelles chances qui lui font tant défaut ? Les auteurs de cette modeste note, vieux routiers des Organisations Européennes le croient.

Ils reprendront le style direct et le mode imagé du Livre vert, et n'y ajouteront un peu de malice que pour les besoins de la démonstration.

Nous débiterons, comme le Livre Vert, par un petit « scénario » projeté en 2020. C'est un moyen plaisant de planter le décor. Toutefois, nous le dédoublerons entre une version « grise » où l'on reconnaîtra des tendances actuelles, et une version « rose », idéalisée, mais bien différente de celle de la Commission.

Nous commencerons par la première.

En gris .....

En cette triste année 2020, la Pêche Européenne proprement dite n'est guère qu'un souvenir.

Si des navires sillonnent encore les zones les plus rentables, les Droits de Pêche sont détenus principalement par trois Groupes multinationaux qui assurent dans la réalité la PCP.

Ces Groupes sont, de fait, peu identifiables, mais l'on y retrouve, à travers une kyrielle de sociétés-écrans, plusieurs Fonds Souverains, agissant dans le cadre d'une stratégie mondiale de couverture des Océans. Sont cités le plus souvent le Qatar ; Tokyo, mais de plus en plus Shanghai.

C'est en effet vers 2010- déjà si loin !- que les tristement célèbres TRDP (Titres Représentatifs des Droits de Pêche) ont été mis sur le marché dans le cadre du nouveau

dispositif voulu par la Commission. Cela pouvait paraître surprenant au moment même où les Economies mondiales se remettaient difficilement d'une crise des « subprimes » provoquée par des Actifs « toxiques » représentatifs de Fonds immobiliers. Mais que la Mer a-t-elle à voir avec ces biens humblement terrestres ? N'est-elle pas immense et génératrice d'une Rente permanente jusqu'alors accaparée, depuis des Siècles par de prétendus exploitants marins pêcheurs ? Telle était la conviction des biologistes du moment. Il y avait bien sûr, comme toujours, des Règles, des Garde-fous. ...Mais valaient-ils mieux que ceux qui avaient conduit l'Economie mondiale dans la crise de ces années-là ? Qui pouvait l'ignorer alors ? N'y avait-il pas, dès le départ, une certaine inconscience ?

De cette mise sur marché, il résulta immédiatement une flambée inattendue, tout le monde essayant de racheter les droits de tout le monde, d'étendre son domaine, et d'intensifier la pêche pour s'en donner les moyens. Non sans emprunter à tout va, auprès de Fonds pas toujours bien intentionnés.

Dans cette folie spéculative, que pouvaient faire les Etats Membres ou la Commission ? Depuis quand maîtrise-t-on ce genre de phénomène, surtout si on l'a provoqué au départ ? Les premières notes de l'« Apprenti Sorcier », viennent irrésistiblement aux oreilles... C'est vers 2013 que l'on a connu la Crise Ultime. Eclatement de la Bulle Financière, comparable à la célèbre faillite de Law sur les titres- déjà maritimes- de la Compagnie des Indes. Et, simultanément, effondrement de la Ressource, mise coûte que coûte à contribution pour financer cette folie spéculative. Qui auraient pu arrêter un tel phénomène, comparé par la Presse d'alors à la Ruée vers l'Or ? De telles situations sont-elles maîtrisables ? Même si l'on peut écrire tous les Règlements possibles, dès lors que l'encre ne refuse pas le papier.

A ce stade, la plupart des petits porteurs étaient déjà éliminés, soit qu'ils aient déjà vendus tout ou partie de leurs TRDP, soit qu'ils soient contraints de le faire. Certains restaient naïvement attachés à leurs bateaux, dont ils ne pouvaient plus rien faire, aucune valeur vénale ne subsistant. Les créanciers hypothécaires faisaient grise mine....

Mais cela facilita beaucoup le rachat massif des Titres par quelques Groupes qui avaient vu venir les choses, non sans les provoquer quelque peu, dans une Stratégie à long terme parfaitement établie.

Vint alors le drame des « délocalisations » massives.

Quand les TRPP s'évadent, le navire doit suivre ou disparaître. Dans le cas d'une entreprise à terre, il faut quelques formalités préalables, de type Plan social, ou déménagements clandestins... Pour un navire, il suffit de lever l'ancre....

Beaucoup d'élus apprenant que dans la nuit précédente des flottilles entières avaient fui, se sentirent pousser au front quelques protubérances. Ces activités n'étaient-elles pas rivées à la Région depuis des Siècles ? Ne faisaient-elles pas en quelque sorte partie de son Patrimoine ? N'avaient-elles pas été soutenues et financées par le Contribuable ? Comment ce dernier allait-il réagir ? Il fallait trouver des explications de type « Progrès » ; « Mondialisation » ; « Juste répartition des Richesses » ; bref, ce que l'on doit habituellement ressortir pour justifier les grandes erreurs collectives.

Tout cela s'était passé très au-dessus d'eux ; ils n'avaient guère eu le temps de regrouper leurs forces ; de lancer les actions Collectives qui auraient pu inverser le cours des choses... Il était désormais trop tard.

Avec un objectif de rentabilité nette sur Actif de 15%, les navires tournent dur. On compte jusqu'à 10 ou 12 nationalités différentes dans un même équipage, seul l'encadrement

demeurant Européen. Les bas salaires, ainsi que la perte de toute perspective entrepreneuriale ont en effet détourné de ce métier les jeunes.

Ce qui reste de marins est passé par la Reconversion, générant d'excellents groupes de danse folklorique et un réseau apprécié de vendeurs de Sushis. Ou de belles réalisations touristiques comme en Bretagne la reconstitution d'une Criée, avec bruitage d'époque, inaugurée en grandes pompes cet Octobre 2020.

Les Ecolabels sont désormais sous bon contrôle. Les trois Groupes dominants se sont en effet assurés, à travers diverses Associations offshore qu'ils financent à peine discrètement, une maîtrise à peu près totale de ce marché. Opération en fait très profitable : à coups d'ecoboycotts ou d'ecolynchages, la plupart des Distributeurs ont été éliminés ou mis au pas, ainsi que les petits producteurs prétendument indépendants. Les règles de la Concurrence, naguère fondatrices du Marché Commun, ne sont plus qu'un souvenir.... Ce qui domine désormais, c'est le marché des Grandes Peurs et de la Culpabilisation, dont les Inquisiteurs appointés règnent maintenant sans partage.

La encore, la PCP a grandement facilité les choses. En décidant de ne point légiférer dans le cadre naturel de l'OCM, la Commission a déclenché la désormais fameuse « Guerre des Ecolabels » à partir des années 2010. Soutenues qui par des Multinationales ; qui par des Distributeurs, des dizaines d'Etiquettes se sont affrontées sans pitié, chacune essayant avant tout de détruire les autres.

C'est ainsi que, sur fond très dégradé de l'image du poisson les trois Groupes ont pu opportunément racheter les uns, absorber les autres, détruire le reste. Ayant retrouvé le réflexe très rémunérateur des marchands d'Indulgences d'Antan, ils déculpabilisent à tour de bras les consommateurs égarés, et les ramènent dans le droit chemin qui est celui de leurs intérêts. Le tout derrière un discours digne des Evangélistes Américains.

Aujourd'hui le poisson est rare. Seuls les gisements les plus rentables sont exploités et de nombreux savoir-faire sont désormais perdus. Quand aux Scientifiques, ils se tiennent à carreau : les carrières, les nominations, les moyens dépendent désormais beaucoup des Médias. Ne l'ont-ils pas voulu, vers les années 2010 ? .Mais c'est précisément le domaine où les trois Groupes –toujours eux- sont les plus actifs et les plus influents.

Le poisson est également cher : Il faut tenir l'objectif de R.A.N. à 15% ; rémunérer les TRDP, et continuer à s'assurer, via les Ecolabels- la domination du Marché (ce que les Marques, soumises à des règles d'un autre âge- ne peuvent prétendre faire)

Ces trois Groupes ont devant eux un bel avenir. En dehors d'eux les TRDP restent repartis en une mosaïque de petits fiefs, disséminés sur tout le territoire européen, petits porteurs incapables de se fédérer et de mener des actions communes, accrochés à leurs « Droits Opposables », en procès permanents entre eux ou contre les Etats membres.

Sachant se montrer reconnaissants, ils ne manquent pas de couvrir d'éloges une PCP qui les a si bien servis.....

En rose ....

En cette belle année 2020 la Commission a enfin mis le Marin au cœur de la PCP  
Il en résulte une gestion spécifique et adaptée. Comment orienter le Marin vers un bénéfice économique plus global ? D'abord en comprenant sa logique propre, ensuite en l'accompagnant dans ce qui lui est le plus cher : son Entreprise.

On peut ainsi parler enfin de gestion du secteur. Plus d'ukases techno-idéologiques...  
Priment désormais les réalités des navires et des hommes.

Ce retour aux « Fondamentaux » nous ramène, d'une certaine façon, aux débuts de la PCP. Noyée sous une avalanche de règlements purement physiques (les nouveaux tentant de corriger les effets pervers des précédents, non sans en générer de nouvelles séries), la Commission avait perdu de vue les Objectifs de base.

Il a été compris, vers 2010, que l'encouragement à un marché des « Droits » de pêche était en fait une confusion entre le mal et le remède. Que le « surinvestissement » dans les navires, reconnu enfin comme une source principale de crise, tenait moins à la « modernisation » de la flottille (qui était plutôt, depuis 10 ans en voie de régression et d'obsolescence) qu'à l'intrusion progressive dans le passif des Entreprises du coût de ces « Droits ». , Et que l'émergence de ces « surcoûts », inexistant durant les 30 glorieuses- était la conséquence très directe d'une politique des Structures irréfléchie.

Il n'est pas difficile d'imaginer que si le passif financier d'une flottille vient à doubler, son amortissement suppose des prélèvements très accrus sur la Ressource. Et que si, le nombre de navire diminuant, le passif nominal de la flotte continue à progresser, la « surcapacité » elle aussi progresse....

Cette fragilité est maintenant mieux comprise à la lumière de la crise mondiale 2008-2012 où sont apparues, dans maintes banques, des valeurs « toxiques » à peu près comparables. Ce qui est surprenant, c'est qu'elle n'ait pas été vue dès 2009 par la Commission de l'époque, alors que tout concourrait à la mettre en évidence.

Au lieu de se consacrer exclusivement à détruire des navires, la nouvelle Politique des structures s'est attachée, de manière beaucoup moins couteuse, à réduire et ré affecter les « Droits ». D'où un allègement de passif permettant aux navires d'équilibrer leurs comptes, à prélèvements nettement moindre, dans le cadre des nouveaux « contrats collectifs de modération »

Ces « droits » de pêche superfétatoires ont été être repris et amortis par des structures régionales collectives à but non lucratif, au moyen d'aides reconnues comme légales puisque ne portant pas directement sur les navires, et liées à l'allègement de l'effort de pêche.

La « surcapacité », que l'on avait si longtemps et si obstinément considérée comme une notion physique, apparaissait sous sa vraie nature financière, nettement plus simple à traiter que la « casse ».

Ainsi se sont constitués des « Groupements Régionaux Professionnels Mutualisés » (GRPM). En 10 ans, les GRPM ont ainsi »gelé » une bonne part des « sur passifs » de la flottille, désendetté de jeunes patrons aux abois ; aidé au remplacement physique de leur outil, et contribué à un nouveau « Cadre favorable » allégé en coûts, et donc en prélèvements, assorti d'un système contractuel simple et consenti.

Ainsi des structures « durables », a caractère Institutionnel, garantissent elles désormais une Pêche de même nature préservée des a –coups de la spéculation internationale.

+ Le régime de la « Stabilité Relative » est resté en place en tant que Principe Politique Fondateur, et « frontière naturelle » reconnue entre les Etats-Membres. Les tentatives de remise en cause, sous prétexte de « gestion » des Droits de Pêche ont été déjouées. Il ne serait enfin pas compris que les Droits de la Collectivité Nationale puissent être fractionnés, a telle ou telle date de référence, en autant de petits « Fiefs » qu'il y a de navires. Il n'est reconnu de véritable antériorité que Nationale, acquise sur plusieurs siècles. Lier aux quotas annuels de la Nation un éventuel « Fond de Commerce » individuel - source d'enrichissement sans cause - serait d'autant plus absurde que les quotas sont par nature fluctuants et imprévisibles.

Dans ce cas les navires pêchant les espèces hors quota n'auraient pas- eux – de Fonds de Commerce ? Ce dernier ne dériverait il donc que des stocks en danger ? Ne se valoriserait-il ainsi que par la surpêche ? Curieusement, ce furent les Environnementalistes, très soutenus par l'Opinion ; qui levèrent ce lièvre vers 2012. Et vite eu raison de l'obstination administrative dans ce domaine : L'Etat, a repris ses Droits Régaliens, dont il a concédé la jouissance et la gestion collective aux OP ce que tout le monde considère aujourd'hui comme le simple bon sens.

+ L'ébauche des 2009 d'une « guerre des Ecolabels » a été comprise a temps par la Commission, qui avait il est vrai longuement hésité , vers 2009 ,entre le laisser faire et l'élaboration d'un Cadre Réglementaire Européen.

Le « laisser faire » ayant conduit a de graves atteintes a la Concurrence (les Distributeurs ou Multinationales s'étant rapidement assurés, directement ou indirectement de ces Labels), un cadre Européen est désormais établi, fortement appuyé sur l'Agence de Contrôle, a l'initiative de l'AEOP. Le Cahier des Charges a été soigneusement mis au point, en collaboration avec Les Fondations issues du secteur et les Organisations Environnementalistes reconnues indépendantes (ces dernières impliquées dans le contrôle mais non dans la gestion, ce qui laisse chacun dans son métier et sa vocation. Le système fonctionne plutôt bien, en dépit de discussions parfois rudes

+ Face à la généralisation des changements Climatiques, beaucoup de dogmes scientifiques ont évolué. Les protocoles lourds, la modélisation mathématique, autrefois adaptés a des conditions physiques relativement invariantes ont du être remis en question. L'esprit scientifique expérimental a largement repris ses droits, appuyé par un considérable réseau d'observation en mer (comparable a celui mis en place par France Météo, reposant sur des milliers de correspondants.)

**Dans un tel réseau, les pêcheurs ont très rapidement pris une place prédominante, au moyen d'un appareillage simple de mesures et de transmission automatique.**

**Ainsi à tout moment, des milliers de données utiles, dans tous les domaines de l'Océanographie, sont elles relevées et transmises par un maillage serré d'observateurs couvrant toute la mer Européenne.**

**Le danger, apparu au début du Siècle de l'émergence d'une « caste » de Scientifiques militants engagés ( et pas forcément les meilleurs ) justifiant leur rôle par un pouvoir de dénigrement et de dénonciation des « prédateurs », s'est trouvé ainsi écarté. Le pêcheur « défriche » au quotidien le travail du chercheur. L'un et l'autre ont fini par se connaître et s'apprécier Le temps passé en mer est redevenu valorisant pour un jeune**

**scientifique, personnage désormais familier sur les navires de pêche. L'opinion regarde cela plutôt bien...**

**+ L'Assurance Economique est à peu près généralisée. L'observation de toutes les séries de crises enregistrées depuis 40 ans, l'évaluation de leur cout, ont enfin conduit a une vraie réflexion sur la nature même de l'activité de Pêche Il a été reconnu absurde de vouloir assimiler, notamment en matière de règles de Concurrence, un secteur de « Producteurs du vivant » totalement dépendant d'un milieu limité, aux équilibres instables, écologiquement ultra sensible.**

**La maitrise des risques exceptionnels encourus a tout moment par l'entreprise de pêche a fait l'objet de profondes réflexions. Un système d'assurance généralisée, initialement doté par le FEP a été mis au point, avec plusieurs Institutions spécialisées, très rompues dans les techniques de Prévention des Risques, qui ont le vent en poupe depuis la Grande Crise de 2008-2012, et représentent la branche la plus intelligente de l'Economie.**

**L'adhérent du système y cotise et s'y implique dans le cadre de contreparties environnementales et de bonnes pratiques qui font partie de son engagement Ce « Pacte Assuranciel » est devenu le principal instrument de la PCP, dans la mesure où il englobe des mesures environnementales, structurelles, et des garanties de marché. Il a considérablement »lissé « les relations entre parties prenantes dans la mesure où il impose, par nature, une vision prospective qui a cruellement manqué dans le lointain passé des années 2000**

**+ Ce n'est pas rose tous les jours. La pêche reste un métier difficile et exposé. Mais les grands soubresauts, les incompréhensions, les vives polémiques du début de ce siècle ont été largement apaisées : réflexion, approfondissement, connaissance et respect mutuel ont accompli leur bonne œuvre.**

Après ces deux « historiettes » qui ne visent qu'à planter le décor, poursuivons sur un mode plus analytique.

+ Nous verrons en premier lieu que la Commission a été probablement prisonnière-et donc victime- de ses propres Dogmes.

Mais que cela tient aussi a la grande difficulté à situer la Pêche dans l'Ordre Juridique et Economique général, qui régit les activités industrielles et commerciales Européennes. Incertitudes qui, selon une règle constante, ramènent au dogme salvateur.

+Puis, en second lieu, nous verrons les « oublis » de la PCP, avatars du Dogme de ces dernières années :

- comment la PCP, omnibulée par les aspects purement physiques de l'acte de pêche, a souvent ignoré la mouvance économique, laissant courir sans les interpréter et les corriger de nombreux effets pervers, tendant in fine a l'exact contraire des résultats recherchés.
- comment les Marchés, relativement mésestimés depuis quinze ans après avoir été au cœur des débuts de la PCP - se sont, comme toujours- vengés d'une politique qui les écarte.
- Comment le Marin ; réduit dans la Réglementation a son strict rôle « mécanique » d'opérateur s'est il détaché d'une PCP qui n'a jamais pu intégrer ni ses modèles d'exploitation et de décision, ni ses capacités d'observation et de réflexion, ni sa responsabilité et maturité de Chef d'Entreprise.

Enfin, nous essayerons de tracer quelques lignes d'avenir, à la lumière de la Politique Maritime Intégrée, qui représente la principale donne nouvelle.

oo

.

## A La Commission prisonnière de ses Dogmes ?

Casser du bateau ; n'arriver à rien ; le reconnaître ; puis vouloir en casser encore plus..... Est-ce la une démarche réfléchie ? Cette brutalité n'est elle pas avant tout un aveu d'ignorance ? Et cette ignorance n'aboutit elle pas, comme souvent, au Dogme ?

La PCP a longtemps reposé sur le « Trépied » Structures –Marchés- Ressources, marqué par un certain bon sens et un souci d'équilibre. Des progrès notables en ont résulté tels un réseau d'OP permettant d'obtenir une couverture géographique et économique du secteur jamais atteinte, ou bien encore à travers l'OCM- les prémices d'une « cogestion qui paraissait prometteuse.

Puis, petit à petit, à la faveur d'évolutions politiques plus générales, s'est produite une percée de plus en plus envahissante du clan des « biologistes. ».... Non plus les navigateurs traditionnels, proches de l'observation et de la pratique en mer, mais une nouvelle Ecole mathématisant et modélisant, très affirmative, peu tolérante, poussant ses raisonnements jusqu'à leurs extrêmes conséquences, renvoyant aux limbes toute contradiction même devant l'évidence.

Simultanément, l'idéologie ou le militantisme empiétaient visiblement de plus en plus sur l'« Avis Scientifique ». Les Commissaires de l'époque, chargés accessoirement de la Pêche, l'étaient principalement de l'Environnement et subissaient de ce fait les pressions de puissants Lobbies. ....Les pêcheurs « sont trop minoritaires, en tant que population, pour avoir raison même dans leur propre domaine « Eh oui, nous l'avons entendu....A cet égard, la nomination d'un Commissaire chargé des Affaires Maritimes est un véritable progrès.

L'on sait pourtant, depuis Lyssenko, ou Alexis Carrel, qu'idéologie et Science font plutôt mauvais ménage...

Le Marin n'étant ainsi qu'un maillon- a priori néfaste- de l'Ecosystème, l'ensemble de ce qu'était la PCP s'est rallié et fixé sur ce constat, vite devenu Axiome.

Plutôt ignorants en matière économique, mésestimant les considérations prosaïques d'exploitation, professant à l'égard du marché un mépris de bon aloi, cette Ecole dominante a très vite érigé son mythe fondateur : la Surcapacité, ainsi que son corollaire : la Casse.

Quinze années d'une politique reconnue comme parfois ubuesque par le livre Vert ont suivi.....avant un échec patent, aujourd'hui enfin admis.

Or qu'est ce qu'une Surcapacité ? Certainement pas, comme proclamé, une notion instantanée, purement physique, exprimée en tonnes ou en kilowatts. La flottille de Coquilles Saint Jacques, par exemple, qui ne pêche que quelques heures par semaine, est elle en surcapacité ? Faut-il la détruire à 80% ? A quelle fin économique et sociale ?

S'est t'on interrogé sur une « surcapacité » financière, bien plus dangereuse que les KW ou les TJB ?

Quand par les effets d'une politique, ou de complaisances, on laisse de nouveaux « droits » doubler ou tripler le coût des navires, n'imagine t'on pas que c'est la Ressource qui va supporter l'amortissement de ces pseudo- « Actifs » ? N'est ce pas plutôt la que le bat blesse ?

Une flottille artisanale, travaillant bon an mal en sur une vingtaine d'espèces, soumises ou non à quotas, elles même sujettes à de fortes variations, est elle en surcapacité ? Depuis toujours, elle joue la polyvalence, l'abondance de certaines venant compenser



l'affaiblissement des autres. Et chaque année connaît des situations nouvelles, le plus souvent liées au climat, aux courants, aux températures. C'est le modèle que connaissent depuis toujours, les Armateurs.

Mais ce n'est pas le modèle de la PCP. Bien au contraire, en tronçonnant les flottilles, en les cantonnant progressivement sur tel segment, telle espèce, ou tel espace limité ; en leur interdisant tout redéploiement, elle a pu illustrer sa théorie : fourrée dans une impasse, la flottille ne peut qu'avouer-enfin -sa surcapacité non sans avoir « surpêché » par nécessité, le peu qu'on lui laissait.

La surcapacité ne se comprend donc et ne s'illustre que dans le modèle mono spécifique. Or c'est celui qu'a choisi (le plus souvent imparfaitement et faute de mieux) la Commission. Il y a donc une certaine confusion des effets et des causes.

C'est quand les effets pervers, même aveuglants, n'aboutissent à aucune révision ou débat que l'on peut parler de Dogme. Il semble difficile de nier que nous soyons dans ce cas : C'est le Dogme qui a largement masqué une réalité nécessairement plus complexe ; c'est lui qui a donné aux acteurs de la pêche une perception souvent caricaturale de la PCP. Il est responsable de beaucoup de retards et de ratés dans la marche nécessaire de la PCP. Pourquoi alors le proclamer plus que jamais, jusqu'à en faire l'armature même du Livre Vert ?

Un autre Dogme, qui a beaucoup pesé, est celui de la Concurrence. Il est vrai que c'est un Principe Fondateur de l'UE. Aussi la PCP semble-t-elle condamnée à un Grand Ecart permanent entre un libéralisme dominant et les impératifs très contraignants- de la gestion des Pêches.

En Europe, le modèle reconnu est celui de l'Industrie, dont les processus peuvent se répéter indéfiniment et les rendements s'accroître constamment à l'aune des inputs. Nous sommes dans le domaine du « Lucrum Infinitans », du développement sans limites, celui de la Concurrence absolue, réputée saine et motrice de l'Economie. Toute tentative allant vers sa limitation étant justement réprimée. Dans ce cas général, l'approche est certainement très opportune.

Mais pour la Pêche qui s'exerce, elle, dans un milieu limité et plafonné ? Soumise à la loi des Rendements Non Proportionnels ou les efforts (« inputs ») supplémentaires se heurtent rapidement à l'inertie du milieu naturel ? Ou les rendements marginaux fléchissent, et imposent le retour à la modération ?

Des lors, comment assimiler la pêche, du point de vue de la Concurrence, à l'ensemble des acteurs industriels ? Saine dans le cas général, elle conduit, pour ce cas particulier, à des schémas d'intensification destructeurs, au détriment de l'ensemble des opérateurs.

L'on ne s'y bat pas, comme les autres, pour des parts de marché libre et sans limites, mais pour des parts de ressource, fragiles, restreintes, et nécessairement réglementées.

La bonne gestion des pêches suppose donc des accords, des disciplines, des compensations, qui dans l'arsenal juridique conventionnel ne peuvent être que de « condamnables » ententes ou aides interdites, diabolisées partout ailleurs. C'est une évidence du secteur. Tant que cette inadaptation fondamentale ne sera pas comprise et assimilée, la gestion des pêches restera erratique sur fond de crises régulières.

Il en ressort deux conséquences, lourdes pour la PCP :

- Le « Grand Ecart » permanent entre une Réglementation obligatoire, parfois soviétisant, coexistant avec un système général de type libéral. Si l'Organisation ne peut être que « facultative », partout se maintiennent et se développent des groupes d' »outsiders », suffisant à casser la plupart des mesures collectives. La rendre simplement plus attractive pourrait conduire à des « discriminations ». Il en résulte que le « Maquis » est souvent plus profitable, qu'il permet de s'exonérer de la plupart des règles, et que le système libéral est son principal allié. La tendance est incontestablement à son extension, voir parfois à sa généralisation.

A la danse de la PCP, le Grand Ecart est une belle figure, à condition de pouvoir s'en relever.

- L'éternel « Rappel aux Règles » des que des mesures incitatives spécifiques sont recherchées en matière d'aides conjoncturelles ou structurelles. La Pêche ne saurait être une exception, même devant l'évidence. Et si dérogation il y a, c'est sur le fameux seuil « de minimis » très diminué dans son cas par rapport à celui de l'Industrie dont elle est pourtant censée faire partie.

La raison avancée étant que la Pêche est trop « aidée » par ailleurs...

Si l'on songe que l'essentiel de ces aides ne portent pas sur les marchés (périmètre concurrentiel par excellence) mais sur la « casse » (pratique a priori anticoncurrentielle)... les pêcheurs sont quelque peu astreints à la « double peine » : c'est parce qu'on les casse qu'on ne peut les aider normalement, situation qui peut les ramener... à la Casse.

On se prend à rêver d'une véritable requalification de la pêche au regard de règles de Concurrence qui lui sont imposées aveuglement, faute d'une véritable analyse en profondeur de sa nature et de son exercice.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans revenir sur le mythe affabulant des aides « fabuleuses » à la Pêche.

Quand le Livre Vert se laisse aller à affirmer que le Consommateur Européen paie le poisson « deux fois », il s'appuie probablement sur un « vrai faux » document IFREMER qui a circulé ces temps derniers.

Bourré d'approximations statistiques ou grammaticales, il enchaîne les incohérences. Si l'on sait, par exemple, que le déficit de la Sécurité Sociale des marins est imputé en France au budget Pêche, dont il représente une grosse majorité, en quoi la pyramide des âges très défavorables du secteur serait elle un élément de prix de revient du poisson ? Sauf à dire que les vieux mineurs pèsent encore sur le prix du charbon.

Ce document ne mérite d'être traduit ni en français, ni dans aucune autre langue.

Au demeurant, si l'on admet que les prélèvements Obligatoires représentent dans nos pays autour de 50% du PIB, tous les biens et services ne sont ils pas en fait, eux aussi, payés deux fois ?

Et quand un citoyen achète, par exemple, 20€ une publication de l'Ifremer, combien de fois l'a-t-il déjà payée comme contribuable ?

De telles fariboles ne devraient pas figurer dans un document issu de la Commission et par définition sérieux.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

La PCP a donc été considérablement gênée par des Dogmes dont elle est plus la victime que la prosélyte. Cela tient à beaucoup de contraintes institutionnelles comme politiques. La véritable nouveauté est, nous l'avons dit, son rattachement à un Commissaire chargé spécifiquement de la Mer et ne manquant pas de personnalité. Elle s'est déjà traduite par de nouveaux débats à Bruxelles, autour de la Politique Maritime Intégrée ou le rôle de la Pêche, si décrié et mésestimé, peut enfin ressortir dans ses multiples facettes favorables. Puisse cette tendance, encore timide, se poursuivre !

B Les grands « Oublis » de la PCP : un certain aveuglement économique et social

#### + UNE THEORIE ECONOMIQUE NAIVE ET INADAPTEE

Lorsqu'on lit la plupart des écrits économiques de la Commission, l'on pourrait assez facilement se croire au 17<sup>e</sup> Siècle. Théorie de la « Rente » à peu près intacte ; approche très « physiocratique » du secteur ; idées de gestion oscillant entre la Ferme générale et la Banque de Law ; distribution promise de fiefs et d'apanages sur la ressource marine... La Pêche est en voie de médiévalisation.

En revanche peu de vision sur les phénomènes financiers, la gestion des risques, les produits dérivés, qui sont prédominants à notre époque d'Economie Virtuelle.

Il en résulte que de très nombreux effets pervers n'ont été ni prévus, ni appréhendés. Alors qu'ils ont souvent pour conséquence d'aboutir aux résultats exactement inverses de ceux que l'on recherchait, avec la meilleure foi du monde.

Dans ces méconnaissances, nous évoquerons d'abord l'Economie générale

Puis la Micro-Economie, celle que connaît le Patron pêcheur au quotidien, celle qui régit et oriente ses comportements, en fait la clé du système.

+ A bien des égards, la crise de la pêche ne résulte pas d'une surcapacité technique, mais d'une surcharge financière d'actifs « toxiques », c'est-à-dire sans contrepartie matérielle avérée.

A une époque où ce phénomène est largement découvert et commenté dans la gestion mondiale des Economies, il est utile de revenir sur le volet « structurel » de la PCP.

Nous subissons en fait l'effet pervers d'une politique irréfléchie, qui a permis l'émergence plus ou moins insidieuse de « Droits » incorporés ou non à la coque du navire.

Dans l'équilibre traditionnel, jusqu'aux années 90, à la pêche Artisanale, l'entrée des navires était de fait contingentée par le système de Crédit, sous le contrôle conjoint de l'Administration et de Conseils professionnels élus et confirmés.

L'arrivée du navire neuf chassait le navire ancien, le plus souvent déserté par ses équipages qui allait, le plus tranquillement du monde et sans demander son reste, vers le Cimetière à bateaux.

C'est l'apparition, pourtant très timide à l'époque, du système POP, et de son corolaire le PME qui a emballé la machine : afflux immédiat de commandes (« coups partis de précaution dans de nombreux cas) et surtout valorisation immédiate des navires les plus anciens, devenus

biens « spéculatifs ». C'était fini de la sortie « naturelle » des vieux bateaux, dont les Pouvoirs Publics se préparaient déjà à devoir acheter, de plus en plus cher, la sortie.

Ainsi La PCP engageait ainsi l'essentiel de ses moyens à financer de fausses valeurs entièrement créées, ex nihilo, par sa propre politique.

Cet effet spéculatif a fait, dans le secteur, des ravages profonds ; les, jeunes devant se contenter de navires anciens, achetés souvent au double, voir le triple, de ce qu'ils auraient valu naguère en tant que simple « coques »

Mais surtout, un niveau de capitalisation et d'endettement déraisonnable s'est accumulé sur une flotte vieillissante par ailleurs

Dans le même temps une course se jouait, dans l'idée d'acquérir des « Droits » toujours plus coûteux. Avec pour corollaires l'Intensification de la pêche, la Concentration des flottilles (phénomènes liés, se nourrissant plus ou moins l'un de l'autre)

Il est évident que si une flottille, moindre en effectifs, voit doubler, par l'effet de la spéculation, sa « valeur d'actif », c'est la Ressource qui devra supporter les nouveaux Amortissements qui en résultent, à un niveau bien supérieur à ceux de la situation ancienne. Ce n'est pas la progression physique de la flottille (au contraire de moins en moins nombreuse et de plus en plus obsolète) qui crée de la « surcapacité », mais l'accumulation d'« Actifs Toxiques », sans bases réelles. Ils ne proviennent que de la combinaison entre une réglementation de contingents purement quantitatifs, et le flot spéculatif non maîtrisé qui en résulte, sans que personne ne puisse – ou ne veuille – le maîtriser.

La Pêche, comme d'autres secteurs de l'Economie Mondiale- subit tout simplement l'éclatement d'une « bulle » financière.

Traiter la « surcapacité » par la casse physique, et très coûteuse, des navires n'est donc probablement pas la bonne voie. Mieux vaudrait les aider à se délester des « surcapacités financières » improductives dont 10 années de PCP les ont contraints à se charger.

C'est la logique de la Restructuration proposée..... Mais cette dernière ne dispose que de moyens limités du fait d'un plafonnement exceptionnel du seuil « de minimis » pour la Pêche lui-même justifié par les lourds budgets de la Casse. Pourra-t-on en sortir un jour ? C'est en fait aux entreprises en restructuration, que la PCP coûte cher.

Il est erroné de prétendre « gager » des Titres ou Valeurs sur un Fond aussi fluctuant et volatil que la Ressource Marine. L'idée de créer et développer une sorte de « Fond de Commerce » flottant, qui permettrait à chacun de vendre à terme sa « Part de ressources » comme on vend une « part de marché » est dangereuse en soi.

En fait, ce qui semble surtout séduire la Commission dans ces droits « incorporels », ce n'est pas leurs vertus propres, mais le fait qu'ils contribuent encore à réaliser l'Objectif Absolu : détruire des navires ; des entreprises ; ainsi qu'éventuellement la « Stabilité Relative » qui est incontestablement pour elle une contrainte de gestion (au même titre que les frontières ou les Nationalités)

N'y a-t-il pas une certaine confusion de la Fin et des Moyens ?

La se trouve sans doute l'aspect le plus ambigu des « Droits » : ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils sont prônés, car on les sait contestables. C'est leur instrumentation à d'autres fins qui peuvent les rendre dangereux.

Pas plus que la Compagnie des Indes pour les émissions de Law ; les Diamants du Canada pour celles des Cents Associés, ou les Biens nationaux pour celles des Assignats, la Ressource ne représente à terme un coupon financier crédible.

Mais l'expérience pourra ruiner, entre temps, bien des régions, bien des ports, bien des marins.

Allons plus loin. L'activité de Pêche réelle est déjà par nature très volatile, confrontée à de multiples aléas, sans équivalents dans l'Industrie, et de niveaux tels que le jeu d'un seul d'entre eux peut ruiner durablement le secteur.

Si, à cette première base d'économie réelle déjà très friable, on rajoute un second niveau d'actifs ultra volatils tels que des « droits » de pêche, qui peuvent financièrement peser plus que les Actifs d'« Industrie lourde » déjà supportés par la flottille, l'aggravation des risques devient considérable et le secteur atteint un degré d'exposition vite insoutenable.

Dans un tel empilement de risques à haute volatilité, La Pêche n'a aucun intérêt à tirer de la Titrisation de son activité.

Si les mécanismes de l'économie virtuelle sont à utiliser, ce doit être pour alléger, et non alourdir, le degré d'exposition. Nous reviendrons sur cette idée

#### + LA MECONNAISSANCE DU MARCHÉ

Les gains les plus rapides et les plus appréciables de la PCP ont été réalisés sur l'OCM, qui est –historiquement- la première Politique Commune.

La matière, il est vrai, se prête au pragmatisme et à l'observation intelligente des faits.

C'est à l'OCM que l'on doit l'émergence d'un réseau dense d'Organisations de Producteurs qui constitue aujourd'hui l'armature économique du secteur, et la base principale de dialogue et de coresponsabilité avec la Commission. Les Programmes Opérationnels sont en particulier la forme la mieux aboutie, la plus « managériale », la plus apte à évoluer que l'on puisse trouver dans la gestion des pêches.

Le rôle des OP s'étend considérablement vers de nouveaux domaines, tels la gestion des ressources, des rejets, de la qualité, des écolabels... Mais tout ne revient-il pas au Marché ? C'est ce que nous souhaitons développer.

Le Marché n'a jamais été bien considéré par le clan des « Biologistes ». Aussi n'est-il plus admis comme l'un des thèmes majeurs de la PCP. Il touche à l'Argent, ce qui est toujours suspect ; et encourage la Pêche puisqu'il vend du poisson. Enfin, il traite des chiffres en valeur et non en tonnes, mètres, tub ou KW qui sont des unités physiques, bien palpables, et chères aux vrais Scientifiques.

Cependant, le Marché est le strict reflet à terre de ce qui se passe en mer. À tout fraudeur en mer correspond un receleur à terre, qui en assure le financement. Tenir les Marchés, les connaître, les gérer, les orienter, c'est très largement assainir tout le secteur. La fameuse « Main Invisible » doit être un peu guidée de nos jours, mais elle reste l'amplificateur et le révélateur principal de toutes les mesures, bonnes ou mauvaises, prises par la PCP

Contrairement ce qu'ont souvent affirmé la Commission, les prix convenables et soutenus à terre ont plutôt encouragé la modération que la surpêche. Les chiffres sont là pour le dire, sur

longue période. En revanche, une crise de marché impose souvent des sorties au coute que coute, dans lesquelles le marin cherche avant tout à sauver son exploitation. Il aura toujours moins peur du contrôleur en mer que de l'huissier à terre.

L'observation du Marché revient à mieux connaître et comprendre les comportements et les motivations du pêcheur.

Ce relatif dédain du Marché a conduit à de grandes erreurs. Qui ne se souvient, il n'y a pas si longtemps, des immenses marchés « noirs » ou « gris » tenus dans certaines parties de l'Europe, laissant filer, au vu et au su de tous des quantités importantes alors même qu'on lançait des satellites couteux pour la surveillance en mer...et que l'on multipliait déjà les règlements physiques contraignants.

C'est par le Marché que peuvent s'assainir beaucoup de pratiques, développées dans ses marges. Ne représente-t'il pas le but ultime de la pêche, le lieu vers lequel tendent Patrons comme Equipages, celui des récompenses comme des sanctions ?

Il est donc très logique d'en faire un ban d'essai, un lieu de tests permanents de la PCP. Qu'il s'agisse de bonnes pratiques, de rejets, de redéploiements, c'est lui qui peut ouvrir un cadre plus favorable, un système incitatif. Par lui que l'on peut expérimenter, adapter, orienter, et finalement convaincre.

Le Marché est suivi, depuis des années à la DG Pêche par une petite Division sans grands moyens, mais très instruite des faits concrets et du débat professionnel. Aussi des améliorations constantes ont-elles pu s'obtenir. C'est la bonne voie, marquée de pragmatisme et d'esprit expérimental. Il faut la poursuivre et l'étendre.

Mais le jeu, la transparence, du Marché peuvent être menacés par les ECOLABELS, qui sont la meilleure, mais aussi la pire chose du monde. Pour la pêche, cela nous paraît être mal parti. En cette matière, la Commission a hésité et consulté, consciente des nombreuses arrière-pensées ou double tranchants qui peuvent se cacher derrière cette notion, somme toute assez vague.

Elle a choisi, en définitive, de favoriser sans réglementer. Ce cap pourra-t'il être tenu ?

Rien ne serait plus destructeur qu'une guerre des Ecolabels. Mais c'est probablement ce vers quoi nous allons. Des Multinationales, des groupes de Distribution, des réseaux environnementalistes s'emparent du sujet et ce n'est probablement qu'un début.

Il faut considérer qu'à travers les Ecolabels, toutes les règles de saine concurrence, de probité commerciale, de transparence des marchés peuvent aisément être transgressées sous les meilleurs prétextes du monde. S'assurer un monopole de fait ? Couler un concurrent ?

Détourner à son profit des flux commerciaux ? Valoriser fallacieusement ses marques ? Tout est possible, par des moyens comme l'éco-boycott ; la campagne de presse, l'événement surmédiatisé, la rumeur, l'exploitation des multiples peurs de notre époque.....

Tout le monde voit que se prépare un fantastique marché de la « Bonne Conscience. Et dont le jeu peut déplacer et altérer considérablement les règles, rationnelles et objectives, qui prédominent aujourd'hui.

Dans le domaine très sensible de la Pêche, la Commission ne pourra sans doute éviter de légiférer, lorsque les abus deviendront manifestes. Peut-être en aidant l'Interprofession Européenne (en principe le Groupe marchés du CCPA) à reprendre le coche qu'elle a raté ? Peut-être en réservant à l'Agence de Contrôle Européen, expert le plus concerné et qualifié, un rôle de support ? Probablement en associant les deux dans la définition et le Cahier des Charges ?

Les ONG peuvent très légitimement participer à cette démarche, et en contrôler la bonne exécution. Mais la gestion doit très logiquement revenir aux professionnels, premiers

responsables de leurs produits. Penser autrement revient à les considérer comme mineurs et sous tutelle.

Tout comme le marché, les Ecolabels se vengeront vite de ceux qui auront mésestimés leurs enjeux, positifs comme négatifs.

Enfin, un Marché ouvert, transparent et flexible de la Pêche n'est il pas affecté par l'existence même de « Droits » ?

Le principal problème posé par les « Droits » privés est qu'ils sont opposables. Si leur ensemble reste une « jouissance collective » (c'est l'expression nous n'y pouvons rien)) de l'ensemble des Armements, déléguée par la seule puissance publique, alors est également possible une gestion collective fluide, a priori favorable à la Pêche et à la Conservation.

Mais que surgissent des Droits individuels opposables, toute mesure de gestion tendant, à arbitrer, à sanctionner, à limiter, devient en soi source de litiges, au titre de « discriminations » ou de « préjudices » relevant du Droit Commercial. En effet, si la gestion repose sur des mesures physiques, bien précisées par les Règlements, elle suppose de plus en plus des mesures économiques connexes beaucoup moins définies. Si des droits individuels se trouvent, pour telle ou telle raison d'organisation lésés un tant soit peu, leurs propriétaires peuvent à l'infini se retourner contre les décideurs, qu'il s'agisse de l'OP ou de l'Etat. Obtenir indemnisation et compensation ; faire annuler des mesures collectives ....Le camp de l'Organisation s'en trouvera considérablement affaibli ; celui des « outsiders » très renforcé

Le « maquis » déjà tentant, deviendra alors inexpugnable. Cette hypothèse n'a rien de théorique : L'Etat a été souvent mis en cause, et a du déboursier des sommes importantes pour des affaires de ce genre. Peut être un jour la Commission elle-même devra t'elle payer tribut aux Baronnies qu'elle se sera laissé aller à constituer dans le secteur.

C'est dire que la multiplication de droits, de péages, de domaines plus ou moins réservés, tenus par des armateurs, des héritiers, des investisseurs, des spéculateurs, des fournisseurs, auront vite pour effet, comme au Moyen Age ; de limiter considérablement la circulation des marchandises et la transparence des transactions. Sans compter une impossibilité irréversible de revenir à une gestion globale du secteur....Sauf, comme dans certains Pays, à devoir racheter par des moyens publics les « droits » inconsidérément distribués par l'Etat à une autre époque. Somme nous, dès maintenant, si loin de cette situation un peu ridicule ? La encore, la naïveté économique et l'impréparation juridique risquent de faire des dommages, sur un marché qui ne pardonne jamais rien. Des mesures trop théoriques, lancées sans l'expérience de dures réalités des affaires peuvent préparer, en matière d'OCM et d'Organisation, un Grand Bond ...en arrière.

## LA MECONNAISSANCE DES HOMMES

Le pêcheur est le plus souvent dénoncé comme principal Prédateur de l'écosystème. Cette technique de mise en cause d'une population entière, à des fins d'éviction ou de confiscation de ses droits naturels, n'est pas nouvelle, et comporte des dangers certains de dérives.

Il est en fait un « Homo Oeconomicus » comme les autres, logique dans sa pratique professionnelle. Conscient de l'énorme dépense en énergie mécanique et humaine que représente son métier, ainsi que des nombreux gaspillages et pertes de charge qu'elle entraîne. Désireux de les limiter. Toujours à la recherche d'une certaine rationalité....

Maitre à bord, dirigeant un atelier indépendant, isolé le plus souvent sur d'immenses étendues, il doit prendre à tout moment des décisions et mener une observation sans relâche. Les matelots sont, à bien des égards, des quasi-associés, tout au moins dans les résultats. Comment gère-t-il ? Dans quel système d'exploitation ? Au vu de quels critères ou paramètres ?

Et comment agir sur son comportement sans l'accompagner quelque peu ?

Certainement pas au prix d'un lourd catalogue de règlements purement physiques, qui heurtent souvent le bon sens professionnel

Certainement pas sans un minimum de prévention économique, d'incitations positives, de soutiens à l'organisation et à la gestion collective ; sans des efforts concertés et consentis.

Il convient donc à ce niveau :

- D'acquérir une connaissance réelle du « système Pêche Artisanale » : formation des revenus ; contribution des espèces, volatilité annuelle, flux et équilibres financiers, suivi de ratios caractéristiques, motivations de l'entrepreneur.

- De favoriser fortement l'Organisation, et le contrôle mutuel consenti

Cette approche micro-économique est encore balbutiante dans la PCP. N'existe en fait qu'un système statistique assez lacunaire, largement fondé sur l'estimation, et posant souvent de vrais problèmes d'agrégats (une notion essentielle comme l'EBE y est traitée de manière parfaitement fantaisiste par rapport à la définition comptable)

Il est pourtant essentiel, des lors que l'on entend infléchir ou orienter les comportements des marins, de pouvoir entrer dans leur logique, leurs habitudes et leurs méthodes. A défaut- et c'est souvent le cas- beaucoup de règlements, bons ou mauvais, passent pratiquement inaperçus dans la pratique.

Mais, si l'on tente une approche « managériale » de l'Entreprise de Pêche, son aspect le plus frappant, est la prédominance des Risques.

Aucun métier n'en comprend une telle accumulation. Au delà des risques propres à la navigation s'empilent des aléas de toutes sortes, climatiques, biologiques, sanitaires, et de plus en plus médiatiques ou systémiques, comme le cours du Gazole. Le moindre d'entre eux peut durablement mettre en péril une exploitation. C'est beaucoup à porter sur les épaules d'un homme, par ailleurs entièrement absorbé par son poste à la Passerelle.

Une grande partie du métier repose sur la limitation ou la compensation de ces risques, de manière le plus souvent empirique et fractionnée. Un grand progrès théorique, et une première démarche de gestion concertée, serait d'entrer dans ce sujet, et d'établir, par des moyens de mutualisation, de lissage, et d'instruments virtuels cette foi utile des systèmes de couverture et de sécurisation des revenus.

Une politique qui prendrait en compte ce type de besoins- essentiels à notre époque, serait vite porteuse de résultats en termes de comportement, d'organisation et de discipline

Aujourd'hui, un certain nombre d'instruments financiers de couverture ou de transfert peuvent apporter de grands progrès. Tant sur les marchés, comme les opérations différées pratiquées désormais par tous les industriels et distributeurs. Tant sur la Couverture d'entrants



essentiels, comme le Gazole sur lesquelles existent des instruments sophistiqués. Tant sur celle de Revenus Tant enfin sur la Pérennité même de l'Entreprise.

Le concept de Pêche Durable repose beaucoup plus sur des formes de Mutualisation, d'Organisation et de Couverture sécurisantes ; toutes mesures favorables à la modération et aux disciplines collectives, que sur le schéma classique de compétition ou d'appropriation, même s'il est le cadre de Référence Européen.

L'approche nouvelle et positive du marin-pêcheur nous est donnée par la Politique Maritime Intégrée, dont les riches débats préparatoires ont souligné les atouts.

La Pêche représente la population maritime européenne la plus nombreuse et une pépinière unique de futurs marins. Elle quadrille en permanence l'ensemble des mers de l'Union. Son métier est principalement fait d'observation, sur une « planète océan » encore mal connue. Tout cela ne préfigure-t-il pas un rôle utile, pouvant s'étendre bien au-delà de la pêche et contribuer à de nombreuses avancées scientifiques, dont l'halieutique profitera en premier ?

C'est la chance pour le secteur de se faire reconnaître comme acteur principal de suivi et de connaissance des phénomènes maritimes affectés par le changement climatique, ou de l'évolution des Ecosystèmes. Et finalement d'être mieux pris en compte dans l'« avis scientifique » de son propre domaine ou l'expérience évidente de générations de marins est le plus souvent dédaignée ou occultée

Ce rôle d'observateur peut se compléter par celui d'acteur dans de nombreuses tâches, telles la dépollution ou la surveillance.

Plus généralement, l'intégration de la PCP (ou le pêcheur est largement méconnu) à la PMA (ou son rôle est au contraire valorisé), représente une vraie chance pour le secteur. De nombreuses actions et initiatives sont à prendre. C'est l'occasion de sortir des actuelles « Stratégies d'Impasse », du syndrome de la « ville assiégée » ou autres attitudes des Groupes dits déclinants. C'est renaitre à l'esprit de découverte, de conquête, qui est la culture profonde du métier.

Quelques pistes ?

La pêche est un îlot économique et biologique très fragile, peu compatible avec le Libéralisme et L'Expansionnisme fondateurs du marché Commun. Comment corriger ce que nous avons appelé le « Grand Ecart » entre d'une part des besoins stricts et dirigistes de gestion, en milieu fermé et limité et de l'autre un cadre juridique voué à la Concurrence, la Compétition et le Laisser Faire ?

Les choix conduisent à deux systèmes possibles, à peu près exclusifs l'un de l'autre, chacun se développant jusqu'à ses extrêmes conséquences.

+ Le choix libéral sera celui d'un marché des Droits de Pêche. S'il est fait, il serait puéril de prétendre le limiter ou l'encadrer. Il peut avoir des effets très rapides et ravageurs sur le secteur, que nous avons essayé de décrire. Il ira jusqu'au bout, et certainement pas vers les équilibres harmonieux décrits par la Commission. Qui peut croire, sur le fond, que

« privatiser » la ressource et la livrer à la spéculation internationale puisse être un moyen de Conservation ? De durabilité ?

+ Le choix mutualisé n'est pas non plus un chemin semé de roses. Il demande à ce que soit reconsidérée l'approche juridique des « Producteurs du Vivant » ; pêcheurs et agriculteurs travaillant dans un milieu naturel sensible et limité. Pourquoi leur appliquer les règles de l'Industrie ? Dans les futurs bilans alimentaires du monde, ils ne pourront que faire l'objet d'une attention accrue ; d'un régime largement dérogatoire lié à la nature de leur activité et à leur rôle devenu essentiel. Du moins dans les pays qui auront su les garder.

Comment rendre l'Organisation suffisamment attractive pour qu'elle se généralise ?

Comment lier la Pêche durable à des Institutions de même nature, Mutualisées, ancrées dans les Territoires et dans le Temps, qui soient à la fois des témoins et des garants de cette durabilité ?

Quelques bonnes mesures iraient dans ce sens :

+ Réaffirmer le principe d'une Ressource Européenne propriété collective des Citoyens.

+ Prendre des mesures de « désinflation » des actifs toxiques qui grèvent lourdement la Flottille et pèsent sur la ressource. Afin de traiter la vraie « surcapacité ».

L'idée de structures collectives de type « SAFER », soutenues par les Collectivités, capables de collecter et de pérenniser sur une région des PME que de jeunes exploitants surendettés ne pourraient plus porter par eux-mêmes devrait être promue.

Les PME seraient ainsi mutualisées sur ces structures, contre reprise de surendettements liés, l'exploitant conservant la jouissance à titre gratuit. Les crédits ainsi engagés n'auraient pas le caractère d'« aides à la pêche » puisque ne concernant pas les navires eux-mêmes et se situant dans un système de valeurs compensées.

L'existence de ces « conservatoires » régionaux, porteurs de droits collectifs d'exploitation et de renouvellement, permettrait enfin de remplacer des navires sans transactions corollaire au coup par coup. Ainsi pourrait s'éteindre un marché noir du KW qui a fait de grands dégâts. Il assainirait ainsi progressivement la politique structurelle, jusque la « plombée » par les droits parallèles.

+ Remettre l'OCM à la place essentielle qui lui revient, Cela implique la poursuite d'une politique intelligente et pragmatique des marchés : poursuite des transferts « historiques » des Retraits vers les Reports, en redéfinissant ces derniers sous une forme commerciale mieux adaptée ; maintien d'une armature d'espèces communautaires sous Prix d'Orientation ; développement des Espèces Régionales, ligne utile et peu coûteuse. Le fleuron de l'OCM reste le réseau des OP, dont les compétences et domaines d'action s'étendent. Elles devraient pouvoir disposer de nouvelles lignes budgétaires, vouées à l'expérimentation technique et économique, et à la généralisation d'un réseau d'observation et de suivi scientifique.

L'OCM peut également progresser par de nouveaux outils économiques, en particulier des instruments de marchés différés. Tous les industriels programment à l'année leurs achats : tous les distributeurs leur promotions. Avec un système de vente au jour le jour, la pêche européenne rate sans doute beaucoup de rendez-vous, mieux honorés par l'Importation, qui accède à de quasi bourses de commerce internationales.

Une OP doit transformer des quotas annuels exprimés en tonnes en quotas de chiffre d'affaire pour ses navires. Disposer d'Instruments de transaction à terme, de répartition ou péréquation serait pour elle un atout précieux. Se la trouvent sans doute les nouvelles

perspectives de l'Organisation de marché, et toute expérimentation en ce domaine, qui nécessite un certain niveau de mobilisation financière, devrait être soutenue. Les outils conventionnels, issus de la Réglementation de 1972 peuvent ainsi être prolongés par de nouvelles techniques, adaptées aux rythmes et usages d'un marché international en forte évolution.

+ Mais le besoin principal du secteur reste la maîtrise des Risques. A défaut ne pourra pas subsister, à terme, un tissu de petites entreprises dépourvues de surface financière subséquente. C'est à cette condition que l'on pourra sortir d'un cycle d'aides ponctuelles ou conjoncturelles qui ne peuvent avoir sur le secteur d'impact durable.

Un régime de couverture économique généralisée, faisant appel aux techniques les plus modernes de couverture, serait-il si coûteux ? Et à quel titre serait-il « anti communautaire » ? Un grand pays, comme le Japon et ses 250000 marins peut illustrer depuis des années un système complet d'« Assurance pérennité »

Il s'agit en fait d'un Pacte, très lié à la notion de pêche durable, qui exige de la continuité, de la sérénité ainsi qu'une modération raisonnée. Aussi la sécurité apportée par l'Assurance n'est-elle pas sans contreparties en matière de disciplines, de bonnes pratiques. Le tout dans un système Mutualisé, très favorable au « contrôle par les pairs » recherché par la Commission (le pêcheur et lui seul, sait à tout moment ce qui se passe en mer)

Un tel système, même aidé, n'est pas a priori « anticoncurrentiel » puisqu'il tend simplement à ramener le niveau de risque exceptionnel subi par le secteur dans les normes habituellement admises pour tous les autres chefs d'entreprises. Il est par ailleurs lié à des missions et obligations écologiques bien précises, justifiant un engagement de la Société toute entière.

Une telle approche suppose un changement assez radical des mentalités et des réflexes administratifs. Elle peut profondément faire évoluer les habitudes professionnelles. Mais le marin, entre autres qualités est très adaptable et perçoit très vite l'intérêt personnel et collectif d'une mesure. Or, il est avant tout attaché à la pérennité de son entreprise comme à celle de sa ressource.

Si l'une et l'autre sont, non plus opposées mais intégrées dans un système fiable et généralisé, comment n'y trouverait-il pas son compte ?

Utopique ? Les outils existent ; les exemples aussi.

Il suffirait d'aligner, une fois pour toutes, le plafond « de minimis » pêche sur le régime général des Entreprises pour pouvoir dégager, dans un pays comme la France, sur 3 ans, environ 300 M€ en dotation à un tel système.

N'oublions pas que l'Assurance économique est à l'origine un concept Maritime, ce que la politique Intégrée ne manquera pas de remettre au premier plan.

Des le 12<sup>e</sup> Siècle, le Prêt à la Grosse Aventure était une forme de Couverture, nécessitée par les risques propres à l'activité Maritime. A défaut de sécurité, il fallait faire des « coups » pour se constituer des réserves, et avant tout pour se protéger. C'est probablement l'origine de la piraterie, forme sublimée, mais condamnable, de la Libre Entreprise. Nous n'y voyons aucune source de « durabilité »

L'idée qu'un cadre sécurisant au plan économique soit la première étape vers une gestion écologique sereine et continue des Mers continuera certainement à faire son chemin....

+ Enfin, la pêche a besoin de « Passerelles » avec les autres Communautés. Bien sûr celle des Scientifiques ou des ONG, mais aussi, de plus en plus avec les autres utilisateurs, plutôt en expansion, des espaces marins et littoraux. Force est de reconnaître un certain réflexe corporatiste dans ce domaine, assorti d'un dialogue plutôt rugueux.

Des structures ouvertes et de longue portée, de type Association ou Fondations peuvent répondre à de tels besoins de réflexion, de prospective et d'alliances. La Pêche, contrairement à l'Agriculture ne dispose que de très peu de moyens dans ce domaine, et leur absence s'est cruellement fait sentir. A notre époque, isolement veut très vite dire marginalisation. De telles « Passerelles », vouées aux convergences dans le Long terme, sensibilisées aux enjeux Ecologiques de la Mer, et soucieuses de ne pas y reproduire bien des erreurs terriennes, devraient être promues et encouragées, en particulier dans leurs projets Transeuropéens.

En guise de conclusions

Au terme de cette petite contribution, nous ne pouvons que souhaiter bon vent à la Commission. I Mesurer ses erreurs ; s'ouvrir à la critique et aux suggestions sera toujours de sa part une démarche honorable et respectable.

Bien des réponses lui parviendront, de toutes les sources possibles. Elles seront bien sur parfaitement contradictoires, et grande sera alors la tentation de les considérer, une fois de plus, comme un Jeu a Somme Nulle, qui ramène irrésistiblement aux propositions initiales.

Espérons néanmoins que de nouveaux fils conducteurs seront offerts à la PCP dans le cadre d'une approche et d'une ambition Maritime plus large , d'outils nouveaux et d'un Elan Fondateur enfin repris.....